ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA

Taza, le ..17 Nove 2026..

Avis d'achat sur bon de commande n° BC 103/2026/BG/PT

Le Gouverneur de la province de Taza procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : **Acquisition de petit outillage destiné au fonctionnement du Service d'entretien de la Province de Taza.**

Consistance de la prestation :

N°	DESIGNATION	U	QTE
1	Ensemble clés mixtes plat double de 6mm à 26mm marque Total	U	4
2	Ensemble clés à molettes de 3 pièces avec poignée antidérapante marque Total	U	1
3	Ensemble clés Allen carrée marque Total	U	2
4	Machine de soudage PPR de 2000w et 63 mm marque Makuto	U	1
5	Colone de douche barre chromée avec porte savon, douchette à main et la tête carrée marque Itato	U	6
6	Mécanisme de la chasse verticale marque Gohen	U	6
7	Ensemble clés Agriffe en aluminium de 3 pièces 10" , 12" et 14" , marque Total	U	2
8	Ensemble Tournevis de 8 pièces marque Total	U	3
9	Echelle double en aluminium et antidérapante de 4 marches marque Total	U	3
10	Echelle coulissante en aluminium de 8 m et antidérapante et à corde 2 plans marque Total	U	2
11	Echelle coulissante en aluminium de 6 m et antidérapante et à corde 2 plans marque Total	U	2

Lieu d'exécution : Province de Taza.
Délai d'exécution : 15 Jours.
Date et heure limites de réception des devis des concurrents : Le ..20 Nove 2026.. à ..à 16H
NB : Sous peine d'écartement, tout concurrent est tenu de fournir et de déposer les prospectus des articles proposés, attestant de leur qualité de premier choix et de leur conformité aux désignations exigée.
Avant Le ..20 Nove 2026.. à ..à 16H.
Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article n°44 de l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Validé par le chef du DRPIL

Pour le Gouverneur et P.O
LE SECRETAIRE GENERAL
Signé : KAMAL EB RAMMOUNI

Royaume du Maroc ★ Ministère de l'Intérieur